


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p align="center">Délibération n° D20263003-07 Du 30 mars 2026 PARC RÉSIDENTIEL DE LOISIRS LES CHALETS DU HAUT-FOREZ CONVENTION EHPAD POUR ENTRETIEN DU LINGE DE LIT</p>
--	---	---

Nombre de membres			Date de la convocation	24.03.2026
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	24.03.2026
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	13	Pouvoir	2	

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – DELORME D – DESSALCE S – CHATAING P – MAILLET-BERT P – SANTORO B – BONNEVAUX V – PITAVY A – CHABRIER C – DAURELLE T - GALLON S – BOUREILLE C – RIVAL N – DE CAESTECKER M – MEY L (14)

Absents avec pouvoir : PITAVY A - CHABRIER C (2)

Absents sans pouvoir : (0)

Secrétaire : Sandrine DESSALCES

**PARC RÉSIDENTIEL DE LOISIRS
LES CHALETS DU HAUT-FOREZ
CONVENTION EHPAD POUR ENTRETIEN DU LINGE DE LIT**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que par délibération n°D20261901-04 du 19 janvier 2026 il a été acté le fait que serait proposée à la location le linge de lit au parc résidentiel de loisirs. Il convient maintenant d'en prévoir l'entretien. Un devis a été demandé à la société ELIS mais les tarifs proposés se sont révélés particulièrement onéreux. La maison de retraite d'Usson-en-Forez a été consultée. Les tarifs proposés semblent plus raisonnables et font l'objet d'un projet de convention dont lecture est faite.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents avec 1 abstention ;

- **Accepte** la proposition de conventionnement avec l'EHPAD d'Usson pour la prise en charge de l'entretien du linge de lit du parc résidentiel de loisirs selon les termes de la convention présentés.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le jeudi 2 avril 2026.

Hervé BÉAL, Maire	Sandrine DESSALCES, secrétaire de séance
-------------------	--

